AECK/WG

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

PRASG2CG

DÉCRET N° 2019 – 488 DU 07 NOVEMBRE 2019

portant radiation des fonctionnaires des douanes **AGOSSOU Ferdinand et MEGNISSI André**, pour faute professionnelle grave.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;

vu la loi n° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des Forces de sécurité publique et assimilées ;

vu la loi n° 86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraite, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2015-19 du 15 novembre 2016 ;

vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;

vu le décret n° 2016-129 du 17 mars 2016 portant règlement de service de l'Administration des douanes ;

vu le décret n° 2018-567 du 19 décembre 2018 portant modalités de constitution des conseils de discipline à la douane et du déroulement de la procédure de comparution devant ces conseils ;

vu le décret n° 2018-576 du 19 décembre 2018 portant barèmes des sanctions disciplinaires applicables aux fonctionnaires des douanes ;

sur proposition du Président de la République,

le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 25 septembre 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont radiés pour faute professionnelle grave des effectifs de l'Administration des Douanes, pour compter du 25 septembre 2019, les fonctionnaires dont les noms suivent :

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GRADE	MLE	DATE DE NAISSANCE	DATE D'INCORPORATION	ANCIENNETE DE SERVICE	OBS
1.	**AGOSSOU Ferdinand**	Capitaine	81855	15/08/1963	10/03/1986	33 ans 06 mois 15 jours	
2.	**MEGNISSI Bessan André**	Contrôleur stagiaire	27232	31/12/1962	17/12/1984	34 ans 09 mois 08 jours	

Article 2

La liquidation de leurs pensions se fera sur la base de l'indice réel de traitement correspondant au grade acquis par chacun d'eux, conformément aux textes en vigueur.

Article 3

Le Ministre de l'Économie et des Finances est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 novembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – HCJ : 2 – MEF : 2 – AUTRES MINISTERES : 23 – SGG : 4 – JORB : 1.